



**ORCO PROPERTY GROUP**  
*Société Anonyme*  
40, Parc d'Activités Capellen  
L-8308 Capellen  
R.C.S. LUXEMBOURG B 44.996  
(ci-après «la Société»)

## Avis de convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2008

Chers Actionnaires,

Vous êtes invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire (ci-après «l'Assemblée Générale») qui se tiendra par-devant notaire Me Henri Hellinckx au siège social de la Société le 28 mai 2008 à 16h30 aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

<ol style="list-style-type: none"><li>1. Amendment of article 5 of the bylaws relating to the authorized capital. Approval to confer to the board of directors to proceed to increases of capital within the framework of the authorized corporate capital throughout new five years, to the conditions and procedures which it will fix and in particular the capacity to suppress or limit the preferential subscription right of the existing shareholders,</li><li>2. Amendment of article 12 of the bylaws relating to the deliberation of the board of directors;</li><li>3. Amendment of article 13 of the bylaws relating to delegation of powers and the managing directors;</li><li>4. Translation of the bylaws in English with French version as evidence;</li><li>5. Miscellaneous.</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Modification de l'article 5 des statuts concernant le capital autorisé. Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé pendant une nouvelle durée de cinq ans, aux conditions et modalités qu'il fixera et notamment le pouvoir de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants;</li><li>2. Modification de l'article 12 des statuts concernant le mode de délibération du conseil d'administration ;</li><li>3. Modification de l'article 13 des statuts concernant la délégation de pouvoir, et les administrateurs-délégués ;</li><li>4. Traduction des statuts en version anglaise, avec la version française faisant foi.</li><li>5. Divers</li></ol>
--	--

Le présent ordre du jour est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise. En cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Modes de participation à l'Assemblée Générale:

- Les actionnaires qui souhaitent assister à l'Assemblée Générale doivent notifier cette intention au plus tard le 23 mai 2008, selon le cas:
  - auprès de NATIXIS, Service Assemblées, 10 Rue des Roquemonts, F-14099 Caen, Cedex 9;
  - ou auprès de leur intermédiaire financier;
  - ou directement auprès de la Société.
- Les actionnaires, qui souhaitent se faire représenter à l'Assemblée Générale peuvent le faire au moyen d'une procuration. Celle-ci, dûment complétée avec le nom de l'actionnaire, doit parvenir à leur intermédiaire financier ou à NATIXIS, prénommée, selon le cas, au plus tard le 23 mai 2008. Le formulaire de procuration est disponible auprès de NATIXIS, auprès de leur intermédiaire financier, ou auprès de la Société.
- Les actionnaires, détenteurs de titres au porteur présents ou représentés, doivent également fournir une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire teneur de leur compte titres, indiquant le nombre d'actions détenues. Les actionnaires ne disposant pas de cette attestation ne pourront participer au vote.

Projets de résolutions proposées lors de l'Assemblée Générale:

Les projets de résolutions proposées lors de l'Assemblée Générale sont consultables en ligne sur le site [www.orcogroup.com](http://www.orcogroup.com) et peuvent être demandés au siège social de la Société à compter du vendredi 9 mai 2008.

Seuil de détention:

Comme rappelé dans le communiqué de presse du 4 février 2005, disponible sur le site Internet à l'adresse suivante: [www.orcogroup.com](http://www.orcogroup.com), tout actionnaire qui franchit l'un des seuils de détention du capital social suivant: 2,5 %, 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 33 %, 50 % et 66 %, a l'obligation de déclarer ledit franchissement dans les conditions déterminées par les statuts de la société. A défaut, tout actionnaire qui n'informe pas la société ne disposera plus de son droit de vote lors de la prochaine assemblée générale. A titre d'information et à ce jour, trois actionnaires ont fait part à la société d'un taux de détention supérieur à 2,5 %.

Bien à vous,

**Le Conseil d'Administration**

ORCO PROPERTY GROUP  
Société anonyme  
40, Parc d'Activités Capellen  
L-8308 Capellen RCS Luxembourg B 44.996  
tél : 00 352 26 47 67 1 fax : 00 352 26 47 67 67  
e mail : [Luxembourg@orcogroup.com](mailto:Luxembourg@orcogroup.com)  
[www.orcogroup.com](http://www.orcogroup.com)